

# COIN technipharm

NOVEMBRE 2015

## Le Collège des pharmaciens de la Colombie-Britannique envisage de changer de nom pour inclure les ATP

### LE COLLÈGE DES PHARMACIENS DE

la Colombie-Britannique envisage de modifier sa désignation pour mieux représenter les assistants techniques en pharmacie.

Lors de sa réunion de septembre dernier, le conseil a adopté une motion autorisant le secrétaire général à lancer une concertation auprès des parties prenantes sur un éventuel changement de nom du Collège. Le secrétaire général devra rendre compte du processus d'ici septembre 2016, et le conseil pourra alors prendre une décision.

Dans l'annexe à la motion, Bal Dhillon, une ATP membre du conseil, a mentionné que le conseil avait déjà discuté d'un changement de nom éventuel en novembre 2013, en raison du fait que la désignation du Collège ne reflétait pas toute la portée de sa responsabilité. On avait alors proposé « College of Pharmacy Professionals of British Columbia ». La question a été soulevée de nouveau lors d'une réunion du conseil en avril 2014, mais aucune résolution n'a été prise.

La désignation « College of Pharmacists and Pharmacy Technicians of British Columbia » a également été proposée, mais un changement de nom officiel du Collège exigerait une modification réglementaire. La seule démarche que le

*Suite à la page 4*

## LEÇON DE FC INCLUSE :

### Traitement de la douleur : le rôle de l'assistant technique en pharmacie



Accréditée par le Conseil canadien de l'éducation permanente en pharmacie (CCCEP)

Répondez en ligne pour connaître vos résultats immédiatement : [www.ProfessionSante.ca](http://www.ProfessionSante.ca), section eCortex

## UNE ATP SE FORGE UNE CARRIÈRE DANS LE SECTEUR CORRECTIONNEL

### L'ASSISTANTE TECHNIQUE EN PHARMACIE

Laura Miskimins cherche constamment à approfondir ses connaissances et à perfectionner ses compétences. Elle a trouvé l'occasion de le faire dans un milieu peu habituel, les établissements correctionnels des Services de santé de l'Alberta (Alberta Health Services).

Après avoir intégré les services correctionnels en 2013 en qualité d'assistante technique en pharmacie, Laura Miskimins a obtenu un poste temporaire de directrice des services pharmaceutiques lorsque sa supérieure, et son mentor, a pris un congé de maternité. Tout en poursuivant son apprentissage, Laura a déjà acquis une précieuse expérience au cours de son mandat. « Depuis mon arrivée aux services correctionnels, j'ai eu plusieurs occasions de me dépasser et de progresser », dit-elle. L'établissement où elle a débuté, le Edmonton Remand Centre, a ouvert ses portes en 2013 et il y a peu de temps que les services pharmaceutiques des établissements correctionnels de la province ont été intégrés aux Services de santé de l'Alberta. Ainsi, l'équipe pharmaceutique a pu mettre sur pied ses services à partir de zéro. Laura a également collaboré à plusieurs comités et projets sur diverses problématiques, comme la prévention et le contrôle des infections, ainsi qu'à un projet d'auto-administration des médicaments grâce auquel la pharmacie délivre les médicaments de la semaine à des patients répondant à des critères précis.

À son poste actuel, Laura aide à rationaliser les processus de distribution et de gestion des stocks dans les différents établissements du système – sur les neuf établissements correctionnels de la province, cinq ont une équipe pharmaceutique – tout en gérant les activités quotidiennes des services pharmaceutiques. « Chaque jour apporte quelque chose de nouveau », dit-elle.

Ses responsabilités actuelles ont mené Laura bien loin de son premier emploi de caissière dans une pharmacie de Prince George, en Colombie-Britannique. Après avoir été mutée au comptoir de l'officine, elle a trouvé sa vocation et s'est inscrite au programme de



formation en techniques pharmaceutiques du Sprott Shaw College. Après avoir obtenu son diplôme en 2004, elle a déménagé à Edmonton où elle a travaillé dans des pharmacies communautaires et dans un hôpital avant d'intégrer le secteur correctionnel.

La pharmacie et les Services de santé de l'Alberta étant relativement récents dans ce secteur, Laura reconnaît avoir eu à surmonter « quelques écueils », toutefois bien insignifiants comparés aux gratifications qu'offre son milieu de travail. « Je pense que la plus grande récompense est de constater les effets positifs que les services pharmaceutiques ont pu avoir dans ce secteur, grâce à la rationalisation des processus de gestion des stocks et de distribution par nos ATP et nos techniciens, et à la prestation directe de services cliniques et de soins aux patients par nos pharmaciens. Nous avons des équipes affectées à plusieurs établissements correctionnels partout dans la province, qui démontrent chaque jour la valeur de nos services pharmaceutiques. »

Débordante d'énergie, Laura assume parallèlement la présidence de l'association des techniciens pharmaceutiques de l'Alberta. Sous sa direction, le conseil prévoit optimiser son usage de la technologie pour sensibiliser le plus de techniciens possible aux activités de formation continue de l'association, et pour faire comprendre au public la valeur de l'ATP dans une équipe de soins.

Convaincue du bien-fondé de l'agrément

*Suite à la page 4*

Éditrice  
Caroline Bélisle

Rédactrice en chef  
Caroline Baril

Journalistes  
Sally Praskey, Éric Whittom

Directrice artistique  
Lima Kim

#### COMITÉ CONSULTATIF DE RÉDACTION

Colleen Curry,  
Collège communautaire  
du Nouveau-Brunswick

Ron Elliott, B.Sc.Pharm.

Pam Fitzmaurice, Assistante technique  
en pharmacie

Mary Bozoian,  
Association canadienne des  
techniciens pharmaceutiques

Krista Logan, CPhT

Margaret Woodruff,  
Humber College

Tana Yoon, CPhT (É.-U.)

ProfessionSanté.ca

eCortex.ca

COIN TECHNI PHARM et COIN TECHNI PHARM FC  
sont publiés par ProfessionSanté.ca,  
une division de Rogers Media inc.  
1200, avenue McGill College, bureau 800  
Montréal, Québec H3B 4G7

Ils sont accessibles sur ProfessionSanté.ca

Ce document ne peut être reproduit en tout  
ou en partie sans le consentement écrit de l'éditeur.

Y a-t-il un sujet dont vous aimeriez que  
nous parlions dans Coin technipharm ?  
Envoyez vos idées et vos commentaires  
à [caroline.baril@rci.rogers.com](mailto:caroline.baril@rci.rogers.com)

Un service éducatif mis à la disposition des assistants  
techniques en pharmacie canadiens par Teva.  
[www.tevacanada.com](http://www.tevacanada.com)



Visitez nos sites Web  
[www.ProfessionSante.ca](http://www.ProfessionSante.ca)  
[www.tevacanada.com](http://www.tevacanada.com)

## Révision en cours de l'encadrement réglementaire du travail des ATP

Par Éric Whittom, B. Pharm.

**POUR DÉLÉGUER D'AVANTAGE DE TÂCHES** techniques aux assistants techniques en pharmacie (ATP), l'Ordre des pharmaciens du Québec (OPQ) a entamé des travaux qui culmineront par un nouvel encadrement réglementaire de leur travail.

Il s'agit de la troisième et dernière phase de son projet de révision du rôle des ATP, dont les travaux de son groupe de travail ont été amorcés en février 2011.

Ce groupe de travail est composé de représentants de l'OPQ, de l'Association québécoise des assistants techniques en pharmacie (AQATP), de l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires (AQPP), de l'Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (APES) et de l'Association des bannières et des chaînes de pharmacies du Québec (ABCPQ).

- La première phase des travaux a consisté à l'élaboration des *Standards de pratique du personnel technique (PT)* et du *personnel de soutien technique (PST)* – deux catégories de personnel technique en pharmacie

[PST = activités techniques de base et PT = activités techniques plus complexes, notamment la supervision du travail ou de l'enseignement technique].

- La deuxième phase des travaux avait comme objectif de publier un *profil de compétences* pour chacune de ces catégories de personnel technique.

« Nous avons déterminé qu'il y avait deux besoins de rehaussement de la formation du personnel technique en pharmacie, soit un ajustement du programme de DEP en assistance technique en pharmacie et la création d'une formation collégiale en technique de pharmacie [AEC ou DEC] », indique à *Coin technipharm* la directrice générale et secrétaire de l'OPQ, Manon Lambert.

Le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche mène une analyse de situation d'emploi pour déterminer s'il y a lieu de mettre en place une formation collégiale en technique de pharmacie.

## Le personnel technique d'une pharmacie, membre de l'OPQ?

**LE RÈGLEMENT DÉTERMINANT LES** actes visés à l'article 17 de la Loi sur la pharmacie pouvant être exécutés par des classes de personnes autres que des pharmaciens date de 1981. Le terme « commis » est utilisé pour nommer le personnel technique d'une pharmacie.

Pour l'OPQ, étant donné l'ajout de nouvelles activités réservées aux pharmaciens en 2003 (Loi 90) et en 2015 (Loi 41), il y a nécessité de revoir ce règlement pour pouvoir déléguer davantage de tâches techniques aux ATP.

« Nous voulons nous assurer qu'un pharmacien pourra leur confier en toute sécurité et légalité la réalisation d'une partie des activités qui lui sont réservées », explique Manon Lambert.

Elle donne les deux exemples suivants : la réalisation du bilan comparatif des médicaments dans les établissements de santé et la cueillette d'informations à partir du Dossier Santé Québec pour la surveillance de la thérapie médicamenteuse en pharmacie communautaire, par exemple l'anticoagulothérapie.

Le groupe de travail étudie donc quatre scénarios d'encadrement réglementaire du personnel technique en pharmacie : 1- modification du règlement mentionné ci-dessus, 2- intégration à l'OPQ, 3- constitution d'un ordre professionnel distinct ou 4- intégration à un autre ordre professionnel.

La remise du rapport au Conseil d'administration de l'OPQ est prévue d'ici mars 2016. Ce dernier choisira ensuite le type d'encadrement réglementaire du personnel technique en pharmacie.

**Selon l'ANORP, les techniciens en pharmacie sont réglementés** avec un droit de pratique d'un collège des pharmaciens dans huit des dix provinces : Colombie-Britannique, Alberta, Manitoba, Ontario, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador.

Pour plus de détails : site OPQ, section Pharmaciens, onglet *Assistants techniques en pharmacie* (<http://www.opq.org/fr-CA/pharmaciens/assistants-techniques-en-pharmacie/>)

## Analyses de laboratoire: le rôle des ATP

**DÉSORMAIS, LES PHARMACIENS DE** plusieurs provinces peuvent prescrire des analyses de laboratoire et les interpréter. D'après Kevin Tam, pharmacien aux services de soins intensifs et de médecine interne du Royal Alexandra Hospital à Edmonton, c'est une bonne nouvelle pour les ATP car ce serait une occasion pour eux de repérer les anomalies dans les résultats et les médicaments concomitants que prennent les patients.

Dans sa présentation au récent congrès annuel des ATP de l'Alberta, Kevin Tam a souligné qu'en Colombie-Britannique, par exemple, on a autorisé les ATP affectés au soutien clinique dans les services de soins intensifs à étendre leur champ d'exercice au-delà de la préparation et de la distribution de médicaments. Sous la supervision du pharmacien du service, ces ATP peuvent exécuter diverses tâches supplémentaires, notamment : obtenir, organiser et distribuer les profils de patients et la documentation à l'appui que le pharmacien clinique spécialisé doit examiner; évaluer

l'utilisation des médicaments par les patients; imprimer des rapports et communiquer les consignes aux patients qui ont reçu leur autorisation de sortie. Kevin Tam a ajouté que les ATP pourraient avoir l'occasion de fournir davantage de services cliniques à l'avenir, comme c'est le cas en Colombie-Britannique.

« À titre d'ATP, il s'agit pour nous de bien comprendre ce que signifient certaines valeurs dans les analyses de laboratoire, et de connaître les médicaments qui peuvent entraîner des anomalies dans les résultats », précise-t-il.

Kevin Tam ajoute qu'entre 60 % et 70 % des décisions cliniques sont basées sur des données d'analyses de laboratoire et que ces analyses absorbent une part considérable du budget de la santé. Les résultats d'analyses

permettent de s'assurer de l'indication d'un médicament et de l'exactitude de son dosage, aident à surveiller la réaction d'un patient à un traitement, servent d'indicateurs préliminaires de problèmes de santé non traités, guident la prise de décisions cliniques et permettent de surveiller l'adhésion à la pharmacothérapie.

Les paramètres des analyses de laboratoire se classent en quatre catégories :

- Chimie : électrolytes, fonction rénale, thyroïde, glucose
- Hématologie : numération globulaire complète, hémoglobine, globules blancs, plaquettes, RIN (Rapport international normalisé, le plus couramment associé à l'usage de la warfarine ou du Coumadin)

*Suite à la page 4*

### QU'EST-CE QU'UNE PLAGE DE RÉFÉRENCE?

Une plage de référence est une série de valeurs comprises entre la limite inférieure et la limite supérieure d'un paramètre d'analyse. Ces valeurs sont établies en fonction d'un groupe de personnes considérées comme étant en bonne santé et peuvent varier selon l'âge, le sexe et le type de prélèvement (sang, urine, liquide spinal, etc.). D'autres facteurs, tels que le jeûne et l'exercice physique, peuvent aussi influencer sur ces valeurs. Ces intervalles sont conçus comme des « plages normales ». Bien que les laboratoires et les professionnels de la santé préfèrent habituellement le terme « intervalle de référence », le terme « plage de référence » est le plus courant.

La plage de référence indique les valeurs auxquelles un fournisseur de soins de santé compare les résultats d'analyses d'un patient pour déterminer son état de santé actuel. Cependant, un professionnel de la santé ne peut établir la véritable signification d'un résultat d'analyse – qu'il s'agisse d'un indicateur de maladie, de bonne santé ou de risque de maladie – avant d'avoir recueilli tous les autres renseignements sur la santé du patient, y compris les résultats d'un examen physique, les antécédents de santé et les antécédents familiaux, les récents changements à son état de santé, les médicaments qu'il prend et les résultats d'autres tests que les analyses de laboratoire.

Source : American Association for Clinical Chemistry



**LES MÉDECINS  
ET LES PATIENTS  
VOUS POSENT-ILS  
DES QUESTIONS SUR  
LES MÉDICAMENTS  
GÉNÉRIQUES?**

Trouvez réponse aux questions sur leur innocuité et leur efficacité en consultant un tout nouveau site Web.

Allez à **MedicamentsTeva.ca**.

## Une ATP se forge une carrière dans le secteur correctionnel

Suite de la page 1

professionnel, elle reconnaît que certains ATP pourraient se sentir privés d'occasions d'exercer pleinement leurs compétences. Pendant cette période de transition, elle encourage ceux qui désirent élargir le champ de leurs responsabilités à « entretenir un dialogue ouvert avec leur employeur et les autres membres de leur équipe ». « Repérez les lacunes dans la prestation de soins pharmaceutiques et cherchez à déterminer si un assistant technique pourrait les combler,

souligne-t-elle. Vous trouverez peut-être que certaines lacunes relèvent plutôt de la compétence du pharmacien. Dans ce cas, que pourriez-vous faire dans votre rôle d'ATP pour libérer le pharmacien de certaines tâches et lui permettre ainsi de combler ces lacunes? »

Dans la planification de sa carrière, Laura prévoit continuer de développer ses compétences pour pouvoir éventuellement accéder à un poste permanent de cadre au sein de Services de santé de l'Alberta.

## Analyses de laboratoire: le rôle des ATP

Suite de la page 3

- Microbiologie : cultures d'expectorations, de sang, d'urine
- Taux de substances médicamenteuses : phénytoïne, vancomycine, digoxine, par exemple

D'après l'information la plus récente que l'Association des pharmaciens du Canada a publiée sur l'élargissement du champ d'exercice des pharmaciens, ces derniers peuvent désormais prescrire et interpréter des analyses de laboratoire en Alberta, au Manitoba, au Québec et en Nouvelle-Écosse, et la modification législative est en cours d'adoption en Saskatchewan, en Ontario, au Nouveau-Brunswick et à l'Île-du-Prince-Édouard.

### POUR PLUS D'INFORMATION

- Alberta Health Services (Services de laboratoire) - <http://www.albertahealthservices.ca/3203.asp>
- Association des pharmaciens du Canada – webinaire sur la gestion des médicaments à l'aide des résultats d'analyses de laboratoire : <https://www.pharmacists.ca/index.cfm/education-practice-resources/professional-development/lab-tests/>

## Le Collège des pharmaciens de la Colombie-Britannique envisage de changer de nom pour inclure les ATP

Suite de la page 1

Collège puisse entreprendre est de demander au gouvernement de modifier sa désignation, et il est peu probable qu'une telle demande soit traitée en priorité.

Il y a toutefois un précédent : la proclamation du projet de loi 151 le 5 octobre dernier a permis au Collège des pharmaciens de la Saskatchewan de devenir le « Saskatchewan College of Pharmacy Professionals (SCPP) ». Le projet de loi autorise aussi l'agrément des ATP dans cette province.

## NOTES